



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 09 NOVEMBRE 2018

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01-Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

	MEMBRES PER	MANENTS	
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPR	ESENTANTS DES COLLEC	TIVITES TERRITORIAL	ES
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Excusé	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane Vice-Président	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Excusé	Mandat à M.DEFLESSELLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
	REPRESENTANTS D	ES USAGERS	
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Excusé	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Excusé	Mandat à M.MONTASSINE
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Présente	
Autres usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Autres Usagers / Professions agricoles	FAICT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick - Président	Excusé	
REPRESEN	TANTS DE L'ETAT ET DE S	ES ETABLISSEMENTS	PUBLICS
D irecteur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	
DRAAF NPDCP par intérim ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	Excusé	
	REPRESENTANT DU	PERSONNEL	
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	Vacant		
	MEMBRES NON F	DEDMANENT	
" Sous-collège "	WIEWIBRES NOIN F	Présents	Mandats
	RESENTANTS DES COLLEC		
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LECLERCQ Jérôme	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanueile	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
	REPRESENTANTS D	ES USAGERS	
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	Vacant		
Représentant des consommateurs	SIX Alain	Excusé	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	Vacant		
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	Présent	





REPRESEN	TANTS DE L'ETAT ET DE S	ES ETABL	ISSEMENTS	PUBLICS	
SGAR NPDCP ou son représentant	DINDAR Céline	Ex	cusée		
Directeur Interrégional de la mer M anche orientale- mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé			
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Ε:	xcusé		
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	E:	xcusé	Représenté par M.JAMES Matthieu	
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	E	xcusé	Représenté par M.MATRAT Olivier	
Directeur Général de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant	FAURIEL Olivier (délégation permanente de M.AUBEL)	E	xcusé		
Directeur du Grand Maritime de Dunkerque	RAISON Stéphane	E	xcusé	Représenté par M.GREGOIRE	
	REPRESENTANT DU	PERSON	NEL		
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFEBVRE Jean-Pierre	E	xcusé		
	Membres Cor	nsultatifs			
				Présents	
LALANDE Michel Président du Co Picardie	nseil d'Administration de l'Agence d	e l'Eau Artois	Excusé		
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de	l'Eau Artois-Picardie		Excusé		
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois	-Picardie			Présent	
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprè		dia		Excusé	
SOUSSAN COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agen		11 0		Excusée	
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Ea M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, KARPINSKI, M. LEMAIRE, M. PRYG	RDAN, M.	Présent			
	présentant invité (mem		omité de B	Bassin)	
ROBERT Clément (en cours de Directeur Usine ROQUETTE Frè		Présent			



RELEVE DE DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS DU 09 NOVEMBRE 2018

	~ ^ ^		_	(A)	-		a)	d)	
OBSERVATIONS	Unanimité 1 remarque de M. BARBIER page 27 du Procès-Verbal, hors séance qui sera intégrée au PV de la CPI du 09 novembre 2018.	Unanimité	Unanimité	Ne participent pas au débat pour les dossiers concernés :	DETOURNAY Alain (1 dossier : 57300.00 - Métropole Européenne de Lille),	PATRIS Jacques (1 dossier : 57746.00 - Communauté Urbaine d'Arras)	Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concerné :	RAOULT Paul (1 dossier: 58058.00 - Régie Noréade)	
AMENDE									
REFUSE									
TRANSMIS AU CA									
ADOPTE	×	×	×						
OBJET	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2018	ÉPURATION INDUSTRIELLE (X132) (20294)	STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES (X110)(20230)						
N° DE DELIB.		18-1-044	18-1-045						
N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		2.1.1	3.2.1						
N° DU L'ORDRI	-	8	ო						

_	,										
OBSERVATIONS	Unanimité	Ne participe pas au débat pour le dossier concerné :	PATRIS Jacques (1 dossier : 57745.00 - Communauté Urbaine d'Arras)	Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concemé :	RAOULT Paul (1 dossier: 58020.00 - Régie Noréade)	Unanimité	Ne participe pas au débat pour le dossier concerné:	PATRIS Jacques (1 dossier : 57972.00 - Communauté Urbaine d'Arras)	Ne participe pas au vote et au débat pour les dossiers concernés :	RAOULT Paul (4 dossiers : 57817.00, 57732.00, 57741.00, 57743.00 - Régie Noréade)	
AMENDE										•	
REFUSE											
TRANSMIS AU CA											
ADOPTE	×					×					
OBJET	TRAITEMENT EAUX PLUVIALES (X115) (20235)					RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (X120) (20236)					
N° DE DELIB.	18-1-046					18-1-047					
N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	3.3.1					3.5.1					
N° DI L'ORD											

OBSERVATIONS	Unanimité Ne participe pas au débat pour les dossiers concernés:	DETOURNAY Alain (6 dossiers: 57529.00, 57530.00, 57531.00, 57532.00, 57534.00 - Métropole Européenne de Lille)	Ne participe pas au vote et au débat pour les dossiers concernés:	RAOULT Paul (4 dossiers : 57129.00, 58015.00, 57424.00, 58004.00 - Régie Noréade)	Unanimité Ne participe pas au vote et au débat pour le	dossier concerne : RAOULT Paul (1 dossier : 57944.00 - Régie Noréade)	Unanimité	Unanimité Ne participe pas au débat pour les dossiers concernés :	DETOURNAY Alain (3 dossiers : 57271.00, 57272.00, 57273.00 - Métropole Européenne de Lille)	Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concerné :	RAOULT Paul (1 dossier: 57983.00 - Régie Noréade)
AMENDE											
REFUSE											
TRANSMIS AU CA											
ADOPTE	×				×		×	×			
OBJET	REHABILITATION RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (X122)(20237)				RACCORDEMENT RÉSEAUX PUBLICS DE COLLECTE (X123)	(50202)	RESEAUX EAUX PLUVIALES (X124) (20239)	ÉCONOMIES D'EAU (X210) (20302)			
N° DE DELIB.	18-1-048				18-1-049		18-1-050	18-1-051			
N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	3.6.1				3.7.1		3.8.1	4.2.1			
N° DU I								4			

OBSERVATIONS	Unanimité	Unanimité	Unanimité	Unanimité Ne participe pas au vote et au débat pour les dossiers concemés :	RAOULT Paul (4 dossiers : 57449.00, 57676.00, 57744.00, 98413.00 - Régie Noréade)	Unanimité Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concerné : DISSAUX Jean-Claude (1 dossier : 57429.00 – en tant que maire d'Aire sur la Lys)	
AMENDE							
REFUSE							
TRANSMIS AU CA						AF	
ADOPTE	×	×	×	×			
OBJET	PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES (X230) (20241)	ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE (X233)(20242)	AMÉLIORATION QUALITÉ EAU POTABLE DISTRIBUEE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME (X250) (20243)	SÉCURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE (X251) (20244)		SÉCURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EAUX DE LA LYS (X251) (20246)	
N° DE DELIB.	18-1-052	18-1-053	18-1-054	18-1-055		18-A-	
N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	4.3.1	4.4.1	4.5.1	4.6.1		4.6.2	

OBSERVATIONS	Unanimité	Unanimité Ne participent pas au débat pour les dossiers concernés :	DETOURNAY Alain (1 dossier : 53794.00 - Métropole Européenne de Lille)	ROUSSEL Bruno (6 dossiers : 57862.00, 57863.00, 57863.00, 57867.00, 57873.00 - Chambre d'Agriculture Nord Pasde-Calais)	Ne participe pas au vote et au débat pour les dossiers concernés :	FAICT Olivier (9 dossiers : 57874.00, 57876.00, 57877.00, 57889.00, 57890.00, 57891.00, 57892.00, 57893.00, 57899.00 - Chambre d'Agriculture de la Somme)	Unanimité
AMENDE							
REFUSE							
TRANSMIS AU CA							
ADOPTE	×	×					×
OBJET	ÉCONOMIE D'EAU ET RECHERCHE FUITES (X252) (20247)	POLLUTIONS DIFFUSES (X182) (20282)					MAINTIEN AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES (X187) (20284)
N° DE DELIB.	18-1-056	18-1-057					18-I-058
N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	4.7.1	5.2.1					5.3.1
N° DU L'ORDR		۲O					

OBSERVATIONS	Unanimité Ne participe pas au débat pour les dossiers concernés :	FLAJOLET André (1 dossier : 57977.00 - SYMSAGEL - M. FLAJOLET étant Délégué de l'AG du SYMSAGEL en tant que CC Artois Lys)	Ne participent pas au vote et au débat pour les dossiers concernés :	RAOULT Paul (1 dossier : 57967.00 - Communauté de communes du Pays de Mormal)	HAUSSOULIER Stéphane (1 dossier : 57965.00 - Département de la Somme)	DISSAUX Jean-Claude (1 dossier : 57965.00 - Département de la Somme)	Unanimité	Unanimité Ne participe pas au débat pour le dossier concemé :	GAUTHIER Odile (son représentant: JAMES Matthieu): 1 dossier: 57858.00 - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
AMENDE									
REFUSE									
TRANSMIS AU CA									
ADOPTE	×						×	×	
OBJET	ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU (X240) (20226)						EROSION ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VILLERS PLOUICH – (X242) (20214)	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES (X243)(20215)	
N° DE DELIB.	18-1-059						18-1-060	18-1-061	
N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	6.2.1						6.3.1	6.4.1	
N° DU L'ORDR	ဖ								

OBSERVATIONS	Unanimité Ne participe pas au débat pour les dossiers concernés: FLAJOLET André (3 dossiers : 58054.00, 58085.00, 58108.00 - SYMSAGEL - M. FLAJOLET étant Délégué de l'AG du SYMSAGEL en tant que CC Artois Lys)	Ne participe pas au débat pour le dossier concerné: GUIMBAUD Thierry (son représentant: MATRAT Olivier): 1 dossier: 58085.00 - SYMSAGEL - VNF intervenant également dans l'opération financée)	Unanimité	Unanimité Ne participent pas au vote et au débat pour les dossiers concernés : HAUSSOULIER Stéphane (1 dossier : 58069.00 - Département de la Somme) DISSAUX Jean-Claude (1 dossier : 58069.00 - Département de la Somme , 3 dossiers : 57966.00, 58000.00, 58002.00 - SMAGEAA (délégué))
AMENDE				
REFUSE				
TRANSMIS AU CA				
ADOPTE	×		×	×
OBJET	PREVENTION DES INONDATIONS (X244) (20227)		ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE (X245)(20216)	RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU (X246)(20217)
N° DE DELIB.	18-1-062		18-1-063	18-1-064
N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	6.5.1		6.6.1	6.7.1
L'OR				

OBSERVATIONS	Unanimité Ne participe pas au débat pour le dossier concerné:	DETOURNAY Alain (1 dossier : 57895.00 - Métropole Européenne de Lille) Unanimité	Unanimité Délibération transformée en délibération Conseil d'Administration. Elle sera présentée à titre dérogatoire : une partie du co-financement sur un programme LIFE n'étant finalement pas acquis, le coût total de l'étude baisse, le montant de participation financère de l'Agence baissera légèrement avec un taux de financement passant de 33% à 45 %.
AMENDE			×
REFUSE			
TRANSMIS AU CA			×
ADOPTE	×	×	
OBJET	ÉLABORATION ET SUIVI DES SAGE METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (X290) (20248)	CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX TRANSIT.LITT.MARIN.IFREMER (X322)(20310)	UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LILLE – ETUDES GENERALES (X310) (20309)
N° DE DELIB.	18-1-065	18-1-066	18-A
N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	7.2.1	8.2.1	8.4.1
N° DU L'ORDR	7	ω	

Ordre du jour

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2018

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles :

- Situation des engagements (ligne X13) et participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132)

3 - Épuration publique :

- 3.1 Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115)
- 3.2 Participations financières à la réalisation des ouvrages d'épuration (ligne X110)
- 3.3 Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (ligne X115)
- 3.4 Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123, X124)
- 3.5 Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)
- 3.6 Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)
- 3.7 Participations financières dans le cadre de l'appel à projets Raccordement au Réseau Public de Collecte dans les communes ORQUE du bassin (ligne X123)
- 3.8 Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

4 - Eau potable :

- 4.1 Situation des engagements (lignes X23, X25, X21)
- 4.2 Participations financières en faveur des économies d'eau (ligne X210)
- 4.3 Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eau (ligne X230)
- 4.4 participation financière aux études et à l'animation des ORQUE (ligne X233)
- 4.5 Participations financières pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable (ligne X250)
- 4.6 Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)
- 4.7 Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (ligne X252)

5 - Lutte contre la pollution agricole :

- 5.1 Situation des engagements (lignes X18 et X152)
- 5.2 Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)
- 5.3 Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne X187)

6 - Restauration et gestion des milieux aquatiques :

- 6.1 Situation des engagements (ligne X24)
- 6.2 Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)
- 6.3 Participation financière en faveur de l'érosion (ligne X242)
- 6.4 Participation financière en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)
- 6.5 Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)
- 6.6 Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)
- 6.7 Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

7 - Appui à la gestion concertée :

- 7.1 Situation des engagements (ligne X29)
- 7.2- Participations financières en faveur de l'élaboration et le suivi des SAGE (ligne X290)

8- Ecologie du milieu:

- 8.1 IFREMER: situation des engagements (ligne X 322)
- 8.2 IFREMER Mise en œuvre du programme de surveillance de la DCE et des suivis régionaux pour le Littoral du Bassin Artois-Picardie pour l'année 2019 (X322)
- 8.3 Situation des engagements (ligne X310)
- 8.4 Etude des foraminifères en eaux de transition du bassin Artois-Picardie au bénéfice de l'Université de Lille, faculté des sciences et technologie (X310

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur RAOULT en l'absence du Président et du Vice-Président, doyen de la séance ouvre la séance à 9h40. Monsieur GALTIER précise que Monsieur HAUSSOULIER, Vice-Président arrivera en fin de séance et qu'il pourra valider l'adoption des décisions prises en séance.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2018

M. RAOULT demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 28 septembre 2018.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 28 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

NB : postérieurement à la réunion du 09 novembre 2018, Luc Barbier qui était excusé a souhaité compléter ses commentaires sur le dossier SCI BOREL en page 27 du compte rendu du 28 septembre 2018 par les éléments suivants :

Il estime que ce dossier s'apparente à une escroquerie à la biodiversité et qu'il n'est pas possible de son point de vue que l'agence de l'eau finance des dossiers privés qui vont permettre de réaliser des opérations de nature à tirer un profit direct de la biodiversité. Il indique également que si ce dossier est accepté, l'agence de l'eau va recevoir d'autres dossiers de ce type qui permettent un enrichissement personnel. Il pose la question de la durée de l'engagement du pétitionnaire (sur ce point il indique qu'il lui aurait été répondu que c'était au maximum sur 5 ans). Enfin, il précise que d'avoir ouvert dans un sens les interventions de l'agence à la biodiversité pour de l'autre financer des actions qui profiteraient directement de la biodiversité est incongru.

PRESENTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EQUILIBRAGE DE LIGNES

M. VALIN présente les autorisations de programme pour l'équilibrage des lignes du 10^{ème} programme.

REMARQUES:

- M. RAOULT souligne qu'il est important de consommer les lignes de crédits.
- M. GALTIER précise que les crédits sont supérieurs à la décision du 10^{ème} Programme initial. Il indique qu'en 2017 il a été décidé d'augmenter le plafond des autorisations de programme, tout en restant dans le plafond supérieur fixé par le Ministère.
- M. RAOULT rappelle qu'il y a cependant toujours un décalage entre les engagements de crédits et la date où ils sont réellement consommés.
- M. FLAJOLET demande s'il existe un histogramme des autorisations de programme et crédits de paiement. Il demande si le pourcentage de chute après 3 ans est connu.
- M. GALTIER rappelle qu'il n'est pas possible d'inscrire des autorisations de programme au-delà du plafond qui est inscrit. Il précise que le taux de chute se situe entre 5 et 7 %. Il rappelle qu'il y a environ 1 an, en Conseil d'Administration, des principes de gestion budgétaire ont été adoptés afin d'enlever de nos écritures un certain nombre de projets qui doivent se faire très tardivement.

BC,

- M. VALIN précise qu'il y a dans la construction du programme des histogrammes aidant à la construction des dossiers.
- M. FLAJOLET souligne qu'il souhaiterait connaître la disponibilité effective et non pas la disponibilité théorique.
- M. GALTIER précise que la trésorerie donne l'assurance que les paiements seront honorés.

3. EPURATION PUBLIQUE

3.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.1 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018.

3.2 Participations financières aux ouvrages d'épuration (X110)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision. (c.f. détails du point de présentation n°3.2 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018)

- 12 dossiers de participations financières pour un montant de 3 511 911 €.
- 58102.00 CA BOULONNAIS
- 58060.00 BEUVRAIGNES
- 57712.00 CA 2 BAIES EN MONTREUILLOIS
- 10242.01 CC 7 VALLEES
- 57610.00 CA BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57702.00 CA Calaisis
- 57814.00 CA Calaisis
- 57300.00 Métropole Européenne de Lille
- 57746.00 CU Arras
- 58058.00 Régie Noréade
- 58057.00 CC Val de Somme
- 58044.00 Le Quesnel

REMARQUES ET DEBATS:

- M. RAOULT relate la longueur des procédures pour exproprier un bien. Il indique que la presse présente des nouveaux systèmes d'épuration et demande des informations sur le fonctionnement de cette nouvelle technologie.
- M. VALIN rappelle que le bassin Artois Picardie dispose également de stations d'épuration écologique.
- M. KARPINSKI indique qu'il a pris connaissance de l'article et précise qu'il s'agit de technologies classiques avec de la boue activée et des cultures fixées.
- M. RAOULT mentionne que les taux de subventions pourraient être liés à l'écologie des stations.

La délibération « STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES »

avec ses 12 dossiers

(n°18-I-045)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au débat pour les dossiers concernés :

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 09 novembre 2018



DETOURNAY Alain (1 dossier : 57300.00 - Métropole Européenne de Lille),

PATRIS Jacques (1 dossier : 57746.00 - Communauté Urbaine d'Arras)

Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concerné :

RAOULT Paul (1 dossier : 58058.00 - Régie Noréade)

3.3 Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie (X115)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.3. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

28 dossiers de participations financières pour un montant de 8 929 095 €.

LU U	ossicis de pai	de pations infancieres pour un montant de 6 323 033 €.
•	57299.00	WAVRIN
•	57455.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
•	57502.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION HENIN-CARVIN
•	57609.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE
•	57671.00	SAINGHIN EN WEPPES
•	57672.00	SA ECONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELEE
•	57684.00	FERIN
•	57710.00	CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
•	57745.00	COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS
•	57761.00	CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
•	57762.00	BETHUNE
•	57763.00	BETHUNE
•	57764.00	BETHUNE

- 57773.00 SAINT INGLEVERT
 57780.00 BEUVRY
- 57789.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 57790.00 SIN LE NOBLE
- 57848.00 DOUAL
- 57915.00 DOUDEAUVILLE
- 57973.00 MOLLIENS DREUIL
- 57988.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 57994.00 BRUAY LA BUISSIERE
- 57996.00 NIELLES LES ARDRES
- 57998.00 LEULINGHEN BERNES
- 58005.00 CAUDRY
- 58020.00 REGIE NOREADE
- 58024.00 AUBIGNY EN ARTOIS
- 58051.00 DOUAI

REMARQUES ET DEBATS:

- **M. RAOULT** précise que sur l'ensemble du bassin les déversements d'orages sont au-delà de 20 déversements par an, qu'il risque d'y avoir beaucoup de demandes de participations financières. Il rappelle que les pollutions les plus dramatiques sont celles lors des orages.
- M. FLAJOLET met en garde sur le fait qu'il s'agit d'une mission qui consiste à requalifier l'eau et à faire en sorte que les épurations fonctionnent bien. Il indique que cependant ce type de dossiers corrige également des erreurs historiques. Il mentionne que nous entrons dans un système qui déplace les responsabilités et oblige à mettre en place des ouvrages artificiels pour corriger le non-respect de la nature.

Il souligne que concernant la ville de Béthune, toutes les zones inondables ont été remblayées afin de construire. Il mentionne qu'en corrigeant les erreurs des élus, l'Agence va gérer de l'urgence qui n'en Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 09 novembre 2018



était pas forcément au départ.

- M. MONTASSINE s'interroge sur le dossier d'Helfaut quant à l'évacuation de la zone de la gare à Etaples en marée haute.
- M. LEMAIRE précise qu'il existe des clapets afin d'éviter que la mer n'entre dans les réseaux.

Mme LACOMBLEZ s'interroge sur la fréquence des orages à Béthune. Elle constate qu'il y a un énorme décalage en terme de financement entre le préventif et le curatif. Elle souligne qu'il faut travailler avec la nature comme auxiliaire.

- M. VALIN précise que les déversoirs d'orage ne déversent pas uniquement par temps d'orage et explique qu'il s'agit d'un bassin qui gère le trop plein des réseaux d'assainissement. Il indique que le but de ces installations est de stocker des eaux ayant un impact en termes de pollution. Il rappelle que la règlementation impose sur ce genre de dossier aux collectivités de se mettre en conformité sous peine de non-conformités ERU et de condamnations de la France vis-à-vis de Bruxelles de non-respect des directives européennes. Il souligne que les techniques alternatives ne permettent pas d'atteindre les objectifs dans les délais. Il indique qu'il s'agit de rattrapage historique nécessaire pour l'atteinte des objectifs du bon état des masses d'eau. Il rappelle que ce qui dégrade le bon état est l'impact du temps de pluie et précise que pour atteindre le bon état il faut une capacité de stockage de temps de pluie qui est depuis 10 ans cumulée avec une politique de prévention et de gestion des techniques alternatives. Il précise que le financement concerne uniquement l'impact pollution.
- M. GALTIER rappelle que pour le 11^{ème} programme, la délibération qui gère les eaux pluviales a établi une hiérarchie dans l'ordre de priorité des financements.

Mme LACOMBLEZ indique qu'un dossier avait été présenté en vue de financer des installations pédagogiques qui devaient promouvoir des technologies alternatives dans un CFA à Liévin et souhaite connaître l'évolution du projet.

- M. VERHAGHE mentionne que suite à un changement de direction le dossier n'est plus certain d'aboutir.
- M. ROBERT demande si l'ouvrage qui est prévu en centre de ville de Béthune a un équipement suffisamment efficace pour ne pas occasionner de nuisance olfactive.
- M. KARPINSKI précise que les bassins d'orage doivent pouvoir être vidangés en moins de 20 heures. Il souligne que les temps de stockage sont limités afin d'éviter les gaz qui pourraient se développer. Il indique que l'ouvrage est équipé de tours de ventilation avec désodorisation.
- M. RAOULT indique qu'il faut faire confiance au civisme des personnes.
- M. DEFLESSELLE demande comment sont calculés les différents taux de subvention.
- **M. VALIN** indique que dans la délibération il y a un taux préférentiel pour les techniques préventives par rapport aux dossiers de travaux curatifs. Il précise que lors d'appels à projets les taux sont également préférentiels.

Mme LUCQ demande s'il y a déjà eu des retours d'expériences sur des techniques identiques à celle qui sera mise en place à Béthune.

- M. KARPINSKI indique qu'il s'agit d'installations fréquentes dans les centres urbains.
- M. RAOULT mentionne que promouvoir le dé raccordement est parfois compliqué.



La délibération « TRAITEMENT EAUX PLUVIALES »

avec 28 dossiers

(n°18-I-046)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat pour le dossier concerné :

PATRIS Jacques (1 dossier : 57745.00 - Communauté Urbaine d'Arras)

Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concerné :

RAOULT Paul (1 dossier : 58020.00 - Régie Noréade)

3.4. Réseaux d'assainissement (ligne X120)

Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°3.4. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018

3.5 Participations financières aux réseaux d'assainissement (X120)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.5. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

• 25 dossiers de participations financières pour un montant de 3 806 827 €.

- 57524.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 57636.00 CC DU TERNOIS
- 57718.00 LANDRETHUN LE NORD
- 57719.00 LANDRETHUN LE NORD
- 57732.00 REGIE NOREADE
- 57741.00 REGIE NOREADE
- 57743.00 REGIE NOREADE
- 57810.00 SYNDICAT INTERCOMMUNAL ASSAINISSEMENT AVRE ET LUCE
- 57817.00 REGIE NOREADE
- 57931.00 DOINGT
- 57972.00 COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS
- 58007.00 CC DU GRAND ROYE
- 58008.00 CC DU VIMEU
- 58009.00 CC DU VIMEU
- 58010.00 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS
- 58013.00 CC AVRE LUCE NOYE
- 58016.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME
- 58036.00 QUESNOY SUR AIRAINE
- 58045.00 LE QUESNEL
- 58046.00 LE QUESNEL
- 58061.00 BEUVRAIGNES
- 58062.00 BEUVRAIGNES
- 58065.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD
- 58066.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD
- 58092.00 LANDRETHUN LE NORD

pas de remarque



La délibération « RESEAUX D'ASSAINISSEMENT »

avec 25 dossiers

(n°18-I-047)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat pour le dossier concerné :

PATRIS Jacques (1 dossier : 57972.00 - Communauté Urbaine d'Arras)

Ne participe pas au vote et au débat pour les dossiers concernés :

RAOULT Paul (4 dossiers: 57817.00, 57732.00, 57741.00, 57743.00 - Régie Noréade)

3.6. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.6. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

● 46 dossiers de participations financières pour un montant de 6 380 069 €.

- 53329.02 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BOULONNAIS
- 53333.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 57129.00 REGIE NOREADE
- 57216.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 57424.00 REGIE NOREADE
- 57492.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D' AUDRUICQ
- 57493.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D' AUDRUICQ
- 57495.00 CRECY EN PONTHIEU
- 57529.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57530.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57531.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57532.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57533.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57534.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57568.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 57573.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 57575.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 57627.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 57629.00 CA DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE
- 57641.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 57642.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 57643.00 CA DU PAYS DE SAINT-OMER
- 57657.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57680.00 SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES
- 57681.00 SI D ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES
- 57686.00 COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN
- 57694.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BOULONNAIS
- 57695.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BOULONNAIS
- 57698.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 57703.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS
- 57707.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BOULONNAIS
- 57713.00 FORT MAHON PLAGE
- 57815.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS
- 57825.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 09 novembre 2018



- 57833.00 ABBEVILLE
- 57835.00 ABBEVILLE
- 57840.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 57860.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE
- 57999.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 58004.00 REGIE NOREADE
- 58015.00 REGIE NOREADE
- 58047.00 COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE
- 58056.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME
- 58067.00 SICOM ASSAINISSEMENT ONNAING VICQ QUAROUBLE
- 58091.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU CALAISIS
- 98404.01 DESVRES

pas de remarque.

La délibération « REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT » Avec ses 46 dossiers (n°18-I-048)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat pour les dossiers concernés :

DETOURNAY Alain (6 dossiers : 57529.00, 57530.00, 57531.00, 57532.00, 57534.00 - Métropole Européenne de Lille)

Ne participe pas au vote et au débat pour les dossiers concernés

RAOULT Paul (4 dossiers : 57129.00, 58015.00, 57424.00, 58004.00 - Régie Noréade)

3.7. Participation financière dans le cadre de l'appel à projets raccordement au réseau public de collecte (RRPC) dans les communes ORQUE du Bassin.

(ligne X123)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.7. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 5 dossiers de participations financières pour un montant de 1 290 780 €.
- 57978.00 CA BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57979.00 CA BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 5798.00 CA BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE
- 57944.00 REGIE NOREADE
- 57936.00 SIA VALLEE DE LA SELLE

REMARQUES ET DEBATS:

- M. RAOULT constate que l'appel à projets fonctionne.
- M. BIZAIS précise que les cibles de l'appel à projets ne sont pas atteintes.
- M. VALIN précise que l'on peut financer le raccordement dans les deux ans qui suivent la mise en service du réseau. Il souligne que cet appel à projets permet d'étendre le financement au-delà du Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 09 novembre 2018

délai de 2 ans. Cependant la nouvelle délibération permet d'étendre aux réseaux anciens au-delà des deux ans. Le 11^{ème} programme précise qu'au-delà des deux ans, la possibilité d'être financé se conditionne à ce que la commune soit dans une zone à enjeux ORQUE. Il précise que les habitants pourront continuer à bénéficier des aides via l'appel à projets.

- M. DEFLESSELLE demande s'il n'y a pas une condition pour les collectivités non raccordées au-delà des deux ans. Il demande que lui soit confirmé que cette condition est toujours d'actualité.
- M. VALIN confirme que cette condition est toujours en place.
- M. RAOULT demande comment l'agence a connaissance des non-raccordés.
- M. FLAJOLET mentionne que l'opérateur public qui pose les tuyaux doit se soucier de qui est raccordé.
- M. RAOULT indique que dorénavant l'étude est faite.

La délibération « RACCORDEMENT RESEAUX PUBLICS COLLECTE »

avec 5 dossiers (n°18-l-049)

Est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concerné :

RAOULT Paul (1 dossier: 57944.00 - Régie Noréade)

3.8. Participations financières aux réseaux d'eaux pluviales (ligne X124)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°3.8. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 8 dossiers de participations financières pour un montant de 894 440 €.
- 53327.02 CA BOULONNAIS
- 57971.00 BETHUNE
- 57200.00 CA DU DOUAISIS
- 57569.00 CA DU DOUAISIS
- 57572.00 CA DU DOUAISIS
- 57574.00 CA DU DOUAISIS
- 57970.00 CA DU DOUAISIS
- 58017.00 CA DU DOUAISIS

REMARQUES ET DEBATS

- M. FLAJOLET demande si les déversoirs vers lesquels vont les réseaux d'eau sont totalement conformes.
- **M. RAOULT** indique que certaines communes rattachées à NOREADE bénéficient de la solidarité de Noréade et payent pour le compte des communes qui ne sont pas NOREADE puis que la subvention est sur le budget de la Communauté d'Agglomération.
- M. KARPINSKI précise qu'il s'agit bien de déversoirs sur un réseau unitaire. Il souligne que tout ce qui peut être déconnecté du réseau unitaire le sera par le biais d'infiltration sur place par des techniques végétalisées ou par création d'un réseau pluvial lorsqu'il manque du foncier. Cette



technique permet de déconnecter du réseau unitaire de façon à limiter les intrusions d'eau pluviale dans le réseau et d'éviter les déversements.

M. VALIN précise également qu'il y a des déraccordements d'eaux claires parasites, comme des fossés qui entrent dans le système d'assainissement.

La délibération « RESEAUX D'EAU PLUVIALES »

avec 8 dossiers

(n°18-I-050)

Est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4 - EAU POTABLE

4.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°4.1 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018.

4.2. Participations financières aux économies d'eau (X210)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.2. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 41 dossiers de participations financières pour un montant de 5 566 067 €.
- 53450.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 56952.00 CA DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS
- 56970.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 56971.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 57060.00 SIEP DU SANTERRE
- 57100.00 DESVRES
- 57101.00 DESVRES
- 57153.00 SIAEP REGION DE COULONVILLERS
- 57154.00 SIEP DU SANTERRE
- 57155.00 SIEP DU SANTERRE
- 57230.00 SIAEPREGION AUDRUICQ
- 57271.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57272.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57273.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57278.00 SIAEP REGION NAOURS
- 57279.00 SIAEP REGION NAOURS
- 57280.00 SIAEP REGION NAOURS
- 57289.00 CRECY EN PONTHIEU
- 57298.00 COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU BOULONNAIS
- 57303.00 SI ALIMENTATION EAU POTABLE GUERBIGNY
- 57310.00 MONTDIDIER



- 57312.00 SI DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE LUMBRES ET DE FAUQUEMBERGUES
- 57938.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 57939.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 57940,00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 57941.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 57942.00 CA DU DOUAISIS C.A.D.
- 57943.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 57945.00 SIEA DU BERNAVILLOIS
- 57946.00 SIAEP REGION NOUVION
- 57947.00 SIEP DU SANTERRE
- 57948.00 SIEP DU SANTERRE
- 57949.00 SIEP DU SANTERRE
- 57952.00 SIEP DU SANTERRE
- 57960.00 SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS
- 57961.00 SYNDICAT DES EAUX DE SAMER ET ENVIRONS
- 57983.00 REGIE NOREADE
- 57984.00 SIAEP DU DOULLENNAIS ET ENVIRONS
- 57985.00 SI D'ADDUCTION D'EAU DE LA REGION D'HARDINGHEN
- 58014.00 ABBEVILLE
- 58076.00 GRANDE SYNTHE

REMARQUES ET DEBATS:

M. RAOULT indique que le montant des subventions paraît élevé par rapport au montant des travaux. Que le taux de renouvellement est insuffisant même avec un effort.

Mme VALLEE précise que le taux d'avances remboursables a toujours été très important et qu'il ne s'agit pas de subvention pure.

M. VALIN mentionne que dans le 11^{ème} programme cette politique sera pérennisée avec des taux classiques 15 % de solidarité territoriale. Il souligne que cela donne l'assurance aux collectivités que la politique est pérennisée pour 6 ans.

La délibération « ECONOMIES D'EAU »

avec 41 dossiers

(n°18-I-051)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

Ne participe pas au débat pour les dossiers concernés :

DETOURNAY Alain (3 dossiers : 57271.00, 57272.00, 57273.00 – Métropole Européenne de Lille)

Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concerné :

RAOULT Paul (1 dossier: 57983.00 - Régie Noréade)



B

4.3. Participations financières à la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X230)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.3. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 2 dossiers de participations financières pour un montant de 91 980 €.
 - 99234.01 SIAEP VALLEE DES BAILLONS
- 58082.00 SYNDICAT D'EAU DU DUNKERQUOIS

REMARQUES ET DEBATS:

M. RAOULT demande en quoi consiste le comblement d'un piézomètre.

Mme VALLEE précise qu'il s'agit de reboucher pour des raisons de sécurité.

La délibération « PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES »

avec 2 dossiers

(n°18-I-052)

Est adopté à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.4. Participation financière aux études et à l'animation des ORQUE (ligne X233)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.4. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 45 510 €.
 - 58101.00 SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS

Pas de remarque :

La délibération « ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE, SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EAUX DE LA LYS »

avec 1 dossier

 $(n^{\circ}18-I-053)$

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.



4.5. Participation financière pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (ligne X250)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.5. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 80 119 €.
 - 58023.00
- COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SOMME

REMARQUES ET DEBATS:

- M. RAOULT souhaite connaître le poids de la population et le nombre de communes que cela représente.
- M. VALIN précise que cela reprèsente 33 communes pour 26 000 habitants environ pour 238 km2.

La délibération « AMELIORATION QUALITE EAU POTABLE DISTRIBUEE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME »

(n°18-I-054)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

4.6. Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.6. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 9 dossiers de participations financières pour un montant de 2 037 439 €.
- 56861.00 SIAEP YTRES BERTINCOURT
- 57449.00 REGIE NOREADE
- 57474.00 SIAEP PLATEAU DE BELLEVUE
- 57676.00 REGIE NOREADE
- 57744.00 REGIE NOREADE
- 58075.00 SIAEP DE LA VALLEE DE L' OMIGNON
- 58079.00 SYNDICAT DE L' EAU DU DUNKERQUOIS
- 58080.00 SYNDICAT DE L' EAU DU DUNKERQUOIS
- 98413.00 REGIE NOREADE

REMARQUES ET DEBATS:

M. FLAJOLET indique que la question de la sécurisation est pour l'Etat, un sujet essentiel puisqu'il est inscrit à la fois dans la discussion du grand colloque de Lyon et, au travers du Préfet de Région, dans le colloque qui aura lieu à Arras pour Artois Picardie. Il souligne qu'il faut bien regarder la question de la sécurité dans le temps, en anticipant sur les risques majeurs que peut représenter une attaque sur les sites et qui pourrait concerner des milliers de personnes. Il se pose la question sur l'adéquation des mesures de sécurité par rapport à la hauteur du risque.

Ex

- M. ROBERT mentionne qu'actuellement il y a une étude de vidéo protection en cours avec la gendarmerie qui suivra le premier dossier.
- M. FLAJOLET confirme qu'il y a des réunions en préfecture sur le sujet.

La délibération « SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE »

avec 9 dossiers

(n°18-I-055)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au vote et au débat pour les dossiers concernés :

RAOULT Paul (4 dossiers : 57449.00, 57676.00, 57744.00, 98413.00 - Régie Noréade)

La délibération « SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EAUX DE LA LYS »

(n°18-A....)

(Reçois un avis favorable) et est transmis au prochain Conseil d'Administration.

Ne participe pas au vote et au débat pour le dossier concerné :

DISSAUX Jean-Claude (1 dossier : 57429.00 – en tant que maire d'Aire sur la Lys)

4.7. Participations financières aux économies d'eau et recherches de fuites (ligne X252)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°4.7. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 6 dossiers de participations financières pour un montant de 668 640 €.
 - 53685.00 CA ST QUENTINOIS
 - 57593.00 CA AMIENS METROPOLE
 - 58083.00 SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS
 - 58029.00 SI EAUX DE PICARDIE
 - 58025.00 SIAEP DOULLENNAIS ET ENVIRONS
 - 57986.00 SYNDICAT ADDUCTION EAU VALLEE OMIGNON

pas de remarque.

La délibération « ECONOMIE D'EAU RECHERCHE FUITES »

avec ses 6 dossiers

(n°18-I-056)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.



5 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

5.1. Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°5.1 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018.

5.2 Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.2. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

• 31 dossiers de participations financières pour un montant de 621 017 €.

- 53794.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
- 57677.00 MAISON DU JARDIN METROPOLE LILLE
- 57801.00 AGRO TRANSFERT RESSOURCES TERRITOIRES
- 57802.00 CENTRE PERMANENT INITIATION ENVIRONNEMENT
- 57804.00 LYCEE GENERAL ET TECHNO AGRICOLE DU PAS DE CALAIS
- 57821.00 BAILLIET THIERRY
- 57862.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
- 57863.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
- 57867.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
- 57869.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
- 57871.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
- 57873.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
- 57874.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57876.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57877.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57889.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57890,00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57891.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57892.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57893.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57899.00 CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME
- 57902.00 CUMA CAROTTE LOOS EN GOHELLE
- 57904.00 THE FOREST TRUST
- 57905.00 CUMA BIO TERRITOIRES
- 57908.00 ASSOCIATION ALFA OMEGA
- 57911.00 FEDERATION REGIONALE DES CUMA DES HAUTS DE FRANCE
- 57917.00 CIVAM NORD PAS DE CALAIS
- 58113.00 SOC COOP AGRI PANIER VERT CROIX AU BOIS
- 58118.00 ECO-PHYT'
- 58120.00 GROUPE CARRE SAS
- 58127.00 FEDERATION REGIONALE DES CUMA DES HAUTS DE FRANCE

REMARQUES ET DEBATS:

- M. DEFLESSELLE souhaite savoir ce qu'est « un insecticide en chou-fleur ».
- M. BIZAIS précise qu'il s'agit d'un insecticide sur chou-fleur.
- M. RAOULT demande ce qu'est l'expérimentation du groupe CARRE.

- M. BIZAIS précise qu'il s'agit d'une expérimentation concernant l'efficacité du traitement de l'eau dans le cadre des produits phytosanitaires. Il souligne que la société approfondit les expérimentations sur les divers cultures de rotations. Les résultats sont ensuite transmis à un groupe d'agriculteur (GIEE) pour valider les expérimentations faites.
- M. RAOULT demande de combien de personnes se constitue le groupement d'agriculteurs et dans quel secteur il se situe.
- M. BIZAIS indique qu'il s'agit d'un groupe de 15 agriculteurs dans le secteur du sud du département du Pas de Calais et sur l'Est de la Somme.

Mme LACOMBLEZ complète en indiquant qu'il faut bien comprendre la complexité qu'il y a à mettre des actions en œuvre lorsqu'il s'agit de pollutions diffuses du fait du très grand nombre de décideurs que sont les agriculteurs. Elle souligne que les techniques et actions sont particulières, que les enjeux sont la diffusion des bonnes pratiques compliquées à mettre en œuvre. Elle mentionne que l'agriculteur est une personne qui a du mal à se laisser convaincre. Elle précise que « la réassurance entre-père » fonctionne cependant. Elle précise que la chambre d'agriculture avec les GEDA est un grand prestataire de conseil. Elle souligne également que les coopératives et les groupes privés le sont aussi mais reste la question de savoir les intégrer. Elle précise que le groupe CARRE est depuis 4 ans une exploitation pilote sur laquelle le groupe mène des expérimentations.

M. RAOULT témoigne ne pas avoir gardé un bon souvenir des groupes éco phyto. Il souligne que la diminution de l'élevage fait que de nombreuses surfaces en herbe sont passées en labour.

Mme LACOMBLEZ indique que les résultats des fermes défis ont montré que les phyto ont été réduits.

M. RAOULT rappelle que certains groupes ne sont pas toujours en situation financière correcte.

Mme LACOMBLEZ précise que le Ministère de l'agriculture a mis en place un outil « les CEPP », un outil comparable à celui pour l'énergie. Elle explique que chaque vendeur doit vendre un certificat sous peine de se voir taxé.

M. FAICT précise qu'il faut analyser les causes d'augmentation de la consommation de phyto. Il rappelle que depuis un certain temps les agriculteurs sont sensibilisés à l'économie de phyto et le font. Il souligne que le fait de créer des groupes de partage ne peut être que positif. Il explique également la crise de l'élevage qui depuis des années n'a pas été aidé à hauteur des aides de la culture.

La délibération « POLLUTIONS DIFFUSES »

avec 31 dossiers (n°18-l-057)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au débat pour les dossiers concernés :

DETOURNAY Alain (1 dossier : 53794.00 - Métropole Européenne de Lille)

ROUSSEL Bruno (6 dossiers : 57862.00, 57863.00, 57867.00, 57869.00, 57871.00, 57873.00 - Chambre d'Agriculture Nord Pas-de-Calais)

Ne participe pas au vote et au débat pour les dossiers concernés :

FAICT Olivier (9 dossiers : 57874.00, 57876.00, 57877.00, 57889.00, 57890.00, 57891.00, 57892.00, 57893.00, 57899.00 - Chambre d'Agriculture de la Somme)



5.3 Participations financières au maintien de l'agriculture en zones humides (ligne X187)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation n°5.3. du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 2 dossiers de participations financières pour un montant de 551 547 €.
- 57244.00 VET'EL
- 5805.00 CA Pays de SAINT OMER

Remarques et Débats :

- M. RAOULT demande si le dossier 5805.00 se réalise en association avec le parc naturel.
- M. BIZAIS confirme qu'il s'agit d'un dossier partenarial.

La délibération « MAINTIEN AGRICULTURE EN ZONES HUMIDES »

avec 2 dossiers (n°18-I-058)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6 - RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

6.1 - Situation des engagements

cf. tableau de situation des engagements en point n°6.1 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018.

6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et la restauration des cours d'eau (ligne X240)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.2 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018):

- 12 dossiers de participations financières pour un montant de 2 523 911 €.
- 56836.00 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)
- 57473.00 ASS SYNDICALE DE L' HALLUE
- 57965.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME
- 57967.00 CC DU PAYS DE MORMAL
- 57975.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 57977.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- 58048.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS
- 58081.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS
- 58090.00 ASS SYND LA RIVIERE ANCRE
- 58093.00 CA DU SAINT-QUENTINOIS
- 58104.00 ASSOCIATION SYNDICALE DE LA RIVIERE LA COLOGNE
- 58143.00 UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD (USAN)

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 09 novembre 2018

pas de remarque

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU» avec ses 12 dossiers (n°18-I-059)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat pour les dossiers concernés :

FLAJOLET André (1 dossier : 57977.00 - SYMSAGEL - M. FLAJOLET étant Délégué de l'AG du SYMSAGEL en tant que CC Artois Lys)

Ne participent pas au vote et au débat pour les dossiers concernés :

RAOULT Paul (1 dossier : 57967.00 - Communauté de communes du Pays de Mormal)

HAUSSOULIER Stéphane (1 dossier : 57965.00 - Département de la Somme)

DISSAUX Jean-Claude (1 dossier : 57965.00 - Département de la Somme)

6.3 – Participation financière en faveur de l'érosion (ligne X242)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (cf. détails du point de présentation repris au point n°6.3 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 43 608 €.
- 57928,00 ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VILLERS PLOUICH

REMARQUES ET DEBATS:

- M. RAOULT rappelle que ce dossier est en « open file ».
- M. JOURDAN précise qu'il s'agit d'une association foncière de remembrement et que se sont les agriculteurs du territoire qui portent la maîtrise d'ouvrage des travaux et pas la collectivité. Il précise que la Communauté de Communes du territoire n'a pas pris la compétence érosion pour ce type de travaux.

La délibération « EROSION ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE VILLERS PLOUICH »

avec 1 dossier (n°18-I-060)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.4 – Participation financière en faveur de l'entretien et la restauration des zones humides (ligne X243)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.4 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018)

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 09 novembre 2018

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 135 780 €.
- 57858.00 CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES

pas de remarque

La délibération « ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES »

avec 1 dossier

(n°18-I-061)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat pour le dossier concerné :

GAUTHIER Odile (son représentant : JAMES Matthieu) : 1 dossier : 57858.00 - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

6.5 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.5 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018)

- 6 dossiers de participations financières pour un montant de 940 450 €.
- 58054.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- 58064.00 SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE LA HEM
- 58085.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS
- 58088.00 CC DU HAUT PAYS DU MONTREUILLOIS
- 58096.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS
- 58108.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS

REMARQUES ET DEBATS:

M. MATRAT confirme la qualité des dossiers et indique que Voies Navigables de France est directement impliqué dans le dossier d'instrumentation hydrométrique des siphons et souligne que le travail avec le SYMSAGEL est très constructif et vise à déployer une pédagogie vis-à-vis des territoires afin de comprendre comment peuvent fonctionner les écoulements.

La délibération « PREVENTION DES INONDATIONS »

avec 6 dossiers

(n°18-I-062)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat pour les dossiers concernés :

FLAJOLET André (3 dossiers : 58054.00, 58085.00, 58108.00 - SYMSAGEL - M. FLAJOLET étant Délégué de l'AG du SYMSAGEL en tant que CC Artois Lys)





Ne participe pas au débat pour le dossier concerné :

GUIMBAUD Thierry (son représentant : MATRAT Olivier) : 1 dossier : 58085.00 -SYMSAGEL - VNF intervenant également dans l'opération financée)

6.6 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides et au maintien de la biodiversité (ligne X245)

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.6 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 91 922 €.
- 57981.00 CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE

REMARQUES ET DEBATS:

- M. RAOULT mentionne que cette politique n'est pas portée par toutes les agences.
- M. GALTIER précise que l'appui à l'acquisition foncière va être poursuivi dans le 11^{ème} programme. Il mentionne que les terrains de l'Agence vont être restitués pour des raisons de baisse d'effectifs. Il souligne que l'agence va continuer à soutenir les organismes qui souhaitent faire des acquisitions foncières pour la protection des captages et autres.
- M. GALTIER souligne que l'agglomération Maubeuge Val de Sambre fait des efforts en aménagement des zones humides.

La délibération « ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE »

avec 1 dossier

(n°18-I-063)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.7 - Participations financières en faveur du rétablissement de la continuité écologique (ligne X246)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. détails du point de présentation repris au point n°6.7 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018) ;

- 9 dossiers de participations financières pour un montant de 1 053 419 €.
- 57901.00 SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS
- 57966.00 SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA
- 58000.00 SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA
- 58002.00 SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA
- 58055.00 CC NIEVRE ET SOMME
- 58069.00 DEPARTEMENT DE LA SOMME
- 58086.00 PIERRU PISCICULTURES
- 58099.00 PISCICULTURE DE L'AUTHIE
- 58114.00 CLERET



pas de remarque.

La délibération « RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU » avec 9 dossiers (n°18-I-064)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participent pas au vote et au débat pour les dossiers concernés :

HAUSSOULIER Stéphane (1 dossier : 58069.00 - Département de la Somme)

DISSAUX Jean-Claude (1 dossier : 58069.00 - Département de la Somme , 3 dossiers : 57966.00, 58000.00, 58002.00 - SMAGEAA (délégué))

7 - APPUI A LA GESTION CONCERTEE

7.1 - Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°7.1 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018.

7.2 – Participation financière à l'élaboration et au suivi des SAGE (ligne X290)

Dossier présenté

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 36 744 €.
- 57895.00 METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

pas de remarque

La délibération « ELABORATION ET SUIVI DES SAGE METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE »

avec 1 dossier (n°18-I-065)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Ne participe pas au débat pour le dossier concerné :

DETOURNAY Alain (1 dossier : 57895.00 - Métropole Européenne de Lille)

2 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

2.1 - Situation des engagements

c.f. tableau de situation des engagements en point n°2.1 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018.

2.2 – Participations financières en faveur de l'épuration industrielle (ligne X132)

Dossiers présentés

- 7 dossiers de participations financières pour un montant de 2 333 167 €.
- 57693.00 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOULONNAIS
- 58100.00 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERNOIS
- 58115.00 PISCICULTURE D'ETRUN
- 58116.00 SCEA DU DOMAINE DU MONT SAINT VAAST
- 58125.00 ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE
- 57926.00 SCI DUPUIS
- 581210.00 AQUARESE INDUSTRIES

REMARQUES ET DEBATS:

- M. MONTASSINE souhaite avoir des précisions sur la localisation du prélèvement d'eau par la société Arcelor Mittal.
- M. VERHAEGHE précise que l'eau est prélevée dans le canal de Bourbourg.
- M. RAOULT demande des précisions sur la provenance de l'eau du canal.
- M. VALIN précise que le prélèvement ne vient pas en concurrence avec un prélèvement d'eau potable, qu'il s'agit bien d'une eau industrielle impropre à la consommation.

La délibération « EPURATION INDUSTRIELLE »

Avec ses 7 dossiers (n°18-l-044)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

8 - ECOLOGIE DU MILIEU

8.1 - Situation des engagements (ligne X322)

c.f. tableau de situation des engagements en point n°8.1 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018.

8.2 – Participation financière en faveur de l'IFREMER (ligne X322)

Dossier présenté

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 322 716 €.
- 58181.00 IFREMER

pas de remarque

La délibération « CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE EAUX TRANSIT LITT MARIN IFREMER »

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 09 novembre 2018





avec 1 dossier (n°18-l-066)

est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

8.3 – SITUATION DES ENGAGEMENTS (ligne X310) (ligne X310)

Cf tableau de situation des engagements en point 8.3 du dossier de la CPI du 09 novembre 2018

8.4 – Participation financière en faveur de l'Université des Sciences et Techniques de Lille (ligne X310)

Dossier présenté

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 96 406 €.
- 58183.00 UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LILLE

REMARQUES ET DEBATS:

M. MONTASSINE indique que l'on peine à accéder à la vraie connaissance et souligne que la mousse sur le littoral est utile à la mer.

La délibération « ETUDES GENERALES UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNIQUE DE LILLE »

avec 1 dossier

 $(n^{\circ}18-A-)$

Reçoit un avis favorable moyennant modification :

Délibération transformée en délibération Conseil d'Administration. Elle sera présentée à titre dérogatoire : une partie du co-financement sur un programme LIFE n'étant finalement pas acquis, le coût total de l'étude baisse, le montant de participation financière de l'Agence baissera légèrement avec un taux de financement passant de 33% à 45 %.

Transmission au Conseil d'Administration.

- M. HAUSSOULIER arrive avant la fin de la séance et valide les décisions adoptées.
- M. RAOULT remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h47.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS

Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE

Bertrand GALTIER